



PROJET DE COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 JANVIER 2021

Présents : tous les Elus à l'exception de Jonathan GUENAIRE (ayant donné pouvoir à Bruno BACUS), Jean-Paul LARGENTIER (pouvoir à Patrick MASSENET) et Bruno GATINOIS pouvoir à Michel LORRAIN.

Le compte-rendu du précédent Conseil est adopté à l'unanimité.

Patrick MASSENET présente les condoléances du Conseil d'Administration à Philippe GOETZMANN dont la maman est décédée ces jours derniers.

Cooptation de Gaspard VAUTRIN

Le Président explique que suite à la démission de Philippe BECHE de ses fonctions d'Administrateur du massif 11, il a reçu la candidature de Pascal LANNO. Un autre candidat, jeune, et connaissant bien le sud du massif 11, Monsieur Gaspard VAUTRIN a été approché pour assurer cette fonction. Agé de 25 ans, passionné par la chasse et salarié au sein d'un bureau d'étude spécialisé dans l'environnement et l'écologie, Gaspard Vautrin est animé par la volonté de fédérer les chasseurs du secteur.

Après plusieurs entretiens, Gaspard VAUTRIN a confirmé son intérêt pour cette fonction.

Le Conseil valide cette cooptation à l'unanimité.

Révision du système d'indemnisation des dégâts de gibier

Les chasseurs supportent seuls la lourde facture annuelle des dégâts de gibier. Un avocat parisien, Me SPINOZI, a relevé que l'indemnisation des dégâts de gibier qui relève du pouvoir régalién de l'Etat ne pouvait pas entièrement incomber aux seuls chasseurs. Il défend l'idée qu'une partie de cette facture, notamment le traitement administratif des dégâts ou les dégâts provenant manifestement de zones où chasser est impossible, devrait être supportée par l'Etat.

Une douzaine de Fédérations à l'instar de la Loire-Atlantique, de l'Oise où des Landes soutiennent cette réforme urgente et nécessaire.

Le Premier Ministre a été saisi de cette question. Il avait initialement chargé la Secrétaire d'Etat à l'environnement Bérangère ABBA de régler ce problème rapidement...en septembre dernier...

Devant l'immobilisme du Gouvernement, il a été décidé de poser une Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC) au Conseil Constitutionnel via les Préfets. La Procédure devrait débiter en février et prendre quatre mois.

Rejoindre et soutenir cette action commune n'engendrera aucun risque pour notre Fédération puisque dans l'hypothèse la moins favorable, nous continuerons à payer les dégâts dans les mêmes conditions qu'actuellement.

C'est dans ce contexte que le Conseil valide à l'unanimité le rattachement de la Fédération des Chasseurs de Meurthe-et-Moselle à cette procédure et autorise le Président MASSENET à représenter les intérêts de la Fédération en justice. Une délibération est prise dans ce sens.

Réattribution pour l'espèce sanglier

Les Administrateurs ont été sollicités pour examiner les réalisations de plans de chasse de leurs massifs respectifs et dire dans quels lots il convenait d'attribuer davantage de bracelets.

A ce jour 6672 sai (46% de l'attribution) et 954 saf (42 % de l'attribution) ont été prélevés dans notre département.

Patrick MASSENET rappelle que les territoires sous contraintes qui n'ont pas réalisé 30% de laies adultes seront verbalisés.

Un rapide tour d'horizon permet de dresser une liste des territoires qui n'ont pas suffisamment chassé et qui doivent accentuer la pression de chasse. Un courrier de rappel leur sera expédié rapidement.

D'autres territoires se verront attribuer des bracelets supplémentaires car leur réalisation est très proche de la totalité de l'attribution initiale alors qu'il reste plus d'un mois de chasse.

Il est 18h15 le Conseil se termine.